



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 20 mai 1998 — N° 181

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau

QUÉBEC

20 mai 1998

20 mai 1998

Le mercredi 20 mai 1998

N° 181

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

Mme Gagnon-Tremblay, chef de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Parti québécois de déclencher immédiatement des élections générales.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion: 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 5 minutes sont accordées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de Mme Gagnon-Tremblay.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 11 h 56, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

20 mai 1998

La séance reprend à 14 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. le Président dépose :

Le rapport de mission, présenté par M. Thomas J. Mulcair, député de Chomedey, au 47^e Séminaire parlementaire de Westminster, tenu à Londres (Grande-Bretagne), du 3 au 14 mars 1998.
(Dépôt n° 1634-980520)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition à la séance de ce jour, sur la motion présentée par Mme Gagnon-Tremblay, chef de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Parti québécois de déclencher immédiatement des élections générales.

20 mai 1998

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 215 en annexe)

Pour: **36** Contre: **57** Abstention: **0**

Motions sans préavis

Mme Marois, ministre de l'Éducation, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la performance des 91 jeunes qui ont représenté le Québec dans 22 épreuves aux Olympiades canadiennes de la formation professionnelle et technique à Vancouver.

QUE l'Assemblée nationale félicite particulièrement les treize médaillés d'or, les neuf médaillés d'argent et les neuf médaillés de bronze.

ENFIN, que l'Assemblée nationale exprime sa reconnaissance aux personnels enseignant et professionnel qui ont encadré et appuyé toutes les participantes et tous les participants.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Loiselle (Saint-Henri—Sainte-Anne) présente une motion concernant des auditions publiques sur l'état du système de santé au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

—la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 186, Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale;

20 mai 1998

—la Commission des finances publiques, afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 424,
Loi modifiant la Loi sur les impôts et d’autres dispositions législatives d’ordre fiscal.

Renseignements sur les travaux de l’Assemblée

M. Brouillet, vice-président, rend sa décision relativement à la question soulevée, le 14 mai dernier, par M. Paradis, leader de l’opposition officielle, sur la validité d’une suspension de la séance lors du déroulement d’un vote.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Selon l’article 44 du Règlement, le Président peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance. Ce pouvoir de la présidence de voir au respect de l’ordre et du décorum ne souffre d’aucune exception. Quant au deuxième alinéa de l’article 103, il s’applique uniquement si un vote a lieu à l’heure prévue pour la levée ou la suspension de la séance.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Ménard, ministre de la Justice, informe l’Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l’étude du projet de loi n° 422, Loi modifiant la Loi sur les cours municipales et la Loi sur les tribunaux judiciaires, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 422 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 422 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

20 mai 1998

M. Boisclair, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que le principe du projet de loi n° 423, Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 423 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 423 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture.

M. Bertrand, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 431, Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 431 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 431 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

À 17 h 59, M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 21 mai 1998, à 10 heures.

20 mai 1998

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

20 mai 1998

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Gagnon-Tremblay, chef de l'opposition officielle, débattue lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition :

(Vote n° 215)

POUR - 36

Béchar	Cherry	Gauvin	MacMillan
Benoit	Ciaccia	Gobé	Marsan
Bergman	Copeman	Houda-Pepin	Middlemiss
Bissonnet	Delisle	Kelley	Mulcair
Bordeleau	Farrah	Lamquin-Éthier	Ouimet
Brodeur	Fournier	Leblanc	Paradis
Chagnon	Frulla	Lefebvre	Parent
Chalifoux	Gagnon-Tremblay	LeSage	Poulin
Chenail	Gautrin	Loiselle	Williams

CONTRE - 57

Barbeau	Campeau	Harel	Morin
Baril	Caron	Julien	(Dubuc)
(Berthier)	Carrier-Perreault	Jutras	Morin
Beaumier	Charest	Kieffer	(Nicolet-Yamaska)
Bélanger	Cliche	Lachance	Papineau
(Anjou)	Côté	Landry	Paquin
Bertrand	Désilets	(Verchères)	Paré
(Charlevoix)	Deslières	Laprise	Payne
Bertrand	Dion	Laurin	Perreault
(Portneuf)	Dionne-Marsolais	Leduc	Rioux
Blais	Doyer	Léger	Rivard
Boisclair	Duguay	Léonard	Robert
Boucher	Facal	Létourneau	Rochon
Boulerice	Gagnon	Malavoy	Saint-André
Brassard	Gaulin	Marois	Signori
Brien	Gendron	Ménard	Simard

ABSTENTION - 0